

# Phare des Pâquis

## REGLEMENT

L'employé chargé du service du Phare des Pâquis est soumis au règlement suivant :

- Orage :** A) Il lui est expressément interdit de rester dans le Phare pendant les orages. Il doit s'en éloigner aussitôt que les éclairs ou le tonnerre annoncent un orage prochain sur la Ville ou ses environs.
- Visiteurs** B) Il lui est également interdit d'introduire dans le Phare des personnes non munies d'autorisations spéciales délivrées par le Chef du Département ou par l'Ingénieur Cantonal.  
Il doit accompagner ces personnes et veiller à ce qu'elles ne touchent à aucun des appareils.  
Il lui est défendu de recevoir des pourboires des visiteurs.
- Entretien** C) Il doit maintenir constamment en parfait état de propreté les appareils divers, l'outillage, la lanterne et la construction.  
A cet effet, chaque matin (sauf les jours fériés) il consacrera une heure au nettoyage des divers engins et de la construction.  
Il se conformera, pour le nettoyage et le graissage des pièces aux instructions spéciales qui sont données plus loin.
- Remontage, contrôle** D) À chaque visite il remontera les contrepoids des divers mouvements et s'assurera de leur bon fonctionnement; il marquera son passage sur le contrôleur de l'horloge.
- Avaries, réparations** E) Il signalera immédiatement par écrit à l'Ingénieur Cantonal les défauts ou avaries quelconques qu'il pourrait découvrir dans les mécanismes, l'outillage, la construction, mais qu'il lui est expressément interdit d'entreprendre les réparations lui-même. Il ne doit sous aucun prétexte démonter les appareils, retoucher des pièces et se servir des outils.  
Il adressera en temps utile à l'Ingénieur Cantonal, le bordereau des objets divers à commander pour l'entretien et le nettoyage des appareils.
- Commandes**
- Responsabilité** F) Il est responsable des outils et objets divers laissés à ses soins ainsi que des avaries produites aux appareils sauf celles résultant d'une usure régulière ou d'un cas de force majeure.  
G) Lorsque pour une cause quelconque, maladie, forte bise, verglas, etc., il ne pourra se rendre au phare, il devra en aviser immédiatement l'Ingénieur Cantonal.

### INSTRUCTIONS SPECIALES POUR L'ENTRETIEN, LE NETTOYAGE ET LE GRAISSAGE

#### A) Entretien de la machine de rotation du mécanisme moteur et de l'horloge.

1° Eviter l'introduction de la poussière dans la cage de la machine de rotation et nettoyer souvent les rouages et pivots de cette machine avec un petit plumeau et un linge doux et propre.

2° De temps en temps mettre un peu d'huile d'horloger aux pivots du volant et du cylindre portant la corde du poids moteur. Huiler plus rarement les pivots des autres pièces. Enlever la vieille huile épaissie avant d'appliquer l'huile nouvelle.

3° Pour éviter l'oxydation des pièces en fer ou en acier poli, les frotter de temps en temps avec un morceau d'étoffe enduite de graisse.

Ne pas étendre cette graisse sur les pièces en cuivre, bronze ou laiton.

4° Chaque année, en été, démonter complètement la machine de rotation et la nettoyer à fond.

Pour nettoyer les pièces en laiton, appliquer sur toutes leurs faces du tripoli délayé dans l'esprit de vin ; les frotter ensuite avec une brosse d'argenteur jusqu'à ce qu'elles aient repris leur beau poli.

Les pièces en acier seront nettoyées avec du tripoli délayé dans un peu d'huile d'horloger.

Avant de remonter le mécanisme, nettoyer avec une petite tige de bois tendre les trous des pivots des rouages et faire disparaître complètement le tripoli employé dans le nettoyage.

Après le remontage, s'assurer immédiatement que tout fonctionne bien et que la vitesse est bien prescrite.

(Nota. Le démontage et le nettoyage à fond, prévu dans cet article ne seront fait que sur ordre de l'Ingénieur Cantonal).

## **B) Entretien des lentilles et anneaux catadioptriques.**

5° Epousseter chaque jour les lentilles et les anneaux catadioptriques et les essuyer au besoin avec un linge doux et propre.

Epousseter les pièces avant de les essuyer pour éviter de les rayer.

6° Pour enlever les taches d'huile, employer un linge doux imbibé d'esprit de vin.

7° Tous les deux mois, laver à l'esprit de vin, la surface entière des verres lenticulaires puis essuyer chaque pièce avec un linge doux et propre.

8° Chaque année, en été, passer ces pièces au rouge à polir.

(Opération à ne faire que sur ordre de l'Ingénieur Cantonal)

*Cette opération s'exécutera comme suit :*

*On écrasera et on délayera dans l'eau environ 15 grammes de rouge dont on formera une bouillie claire. Cette bouillie sera ensuite étendue dans un demi-litre d'eau environ et, après avoir bien brassé avec une petite baguette, on laissera déposer quelques instants. On décantera ensuite la liqueur en la versant doucement dans un autre vase pour la débarrasser des petits graviers qu'elle pourrait contenir et qui resteront au fond du premier vase.*

*Cela fait, on laissera reposer une demi-heure environ, puis on fera écouler l'eau jusqu'à ce que le rouge commence à paraître au bord du vase.*

*Ce liquide rouge sera étendu en couche légère, à l'aide d'un pinceau ou d'un linge doux, sur toute la surface des verres à nettoyer.*

*Lorsque cette peinture sera sèche, on frottera avec une peau de chamois jusqu'à ce que le rouge soit entièrement enlevé.*

*Le rouge ainsi préparé devra être employé en totalité, attendu que le résidu ne pourrait pas servir pour un autre nettoyage.*

9° Nettoyer tous les jours les glaces de la lanterne qui en outre seront passées de temps en temps au blanc d'Espagne.

Les passer tous les ans au rouge à polir comme les lentilles.

Le mastic sera formé de deux parties de blanc d'Espagne et d'une partie de blanc de Céruse, le tout pulvérisé et réduit en pâte un peu ferme, bien corroyée avec parties égales d'huile de lin et d'huile cuite.